

Règlement de l'Ecole d'Echecs 2023-2024

Toute adhésion et versement de la cotisation vaut pour accord du règlement.

Article 1 : Horaires

L'Ecole d'Echecs est ouverte le mercredi en période scolaire.

Adresse de la salle des cours :

Bâtiment CACL 2 place Abbatucci 68330 Huningue.

Directeur : Hervé PERRIN, éducateur de la Fédération Française des Echecs.

Horaires des séances de 1 heure :

- le mercredi, cours de 9h à 12h et de 14h à 17h
- le samedi, tournois de 9h à 10h30 et de 10h30 à 12h.

Article 2 : Conditions d'inscriptions

Tout nouveau jeune qui arrive pour la 1ère fois au club a droit à une séance gratuite avant de prendre la décision d'adhérer ou non.

- La cotisation peut être réglée en une seule fois ou en trois fois sur la plateforme en ligne Helloasso.
- Une fois la cotisation versée, celle-ci ne pourra pas être réclamée ni remboursée pour quelque motif que ce soit.

Article 3 : Règles de vie

- Chacun doit avoir un comportement et utiliser un vocabulaire respectueux des autres.
- L'attitude doit être compatible avec le suivi de cours.
- Dans le cas contraire, les parents seront informés de la situation et un changement notable devra intervenir afin que les cours puissent se dérouler dans les meilleures conditions possibles. Dans le cas contraire, un arrêt des cours sera envisagé et programmé. Les cours seront remboursés au prorata des heures déjà effectuées.

Article 4 : Règles internes

- Seul le directeur, en accord avec les parents, peut décider du changement de créneau horaire d'un jeune. Sans l'accord préalable du directeur, ce dernier pourra refuser de prendre un enfant en dehors de son créneau horaire fixé lors de l'inscription.
- Un enfant est sous la responsabilité de l'éducateur le temps de la séance ne dépassant pas 1 heure. Si l'enfant sort de la salle de jeu (dans le couloir, dans les toilettes ou à l'extérieur du bâtiment), l'éducateur n'est plus responsable du mineur et ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque incident intervenu en dehors de la salle de jeu.

- L'éducateur n'accueille pas les enfants plus de 5 minutes avant et plus de 5 minutes après l'horaire défini de la séance.

Dans le cas contraire, l'éducateur pourra :

- soit, demander d'attendre l'heure avant d'entrer dans la salle ou d'attendre le ou les parents à l'extérieur de la salle de jeu à la fin de la séance ;
- soit, demander aux parents un supplément de 10 euros pour des dépassements répétés de l'heure de plus de 15 minutes.

-----FIN DU REGLEMENT-----

Le directeur de l'Ecole d'Echecs Le président du Club d'Echecs des 3 Pays

Hervé PERRIN

Jocelyn PARIS